

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01108

Numéro SIREN : 810 733 824

Nom ou dénomination : FINOVAM GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2018 sous le numéro de dépôt 4950

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE**

445 boulevard Gambetta  
CS 60455  
59338 Tourcoing Cedex

FINOVAM GESTION SAS  
parc S de Haute Borne Park Plaza II 11 avenue  
de l'Harmonie  
59650 Villeneuve D Ascq

**RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : FINOVAM GESTION

Numéro RCS : 810 733 824

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2015B01108

Adresse : parc Scientifique de la Haute Borne Park Plaza II 11 avenue de l'Harmonie  
59650 Villeneuve D Ascq

Numéro du Dépôt : 2018R004950 (2018 7254) Date du dépôt : 13/03/2018

---

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal  
*du conseil de surveillance*

Date de l'acte : 23/06/2017

1 - Décision : Changement de président du conseil de surveillance

---

Délivré à Lille Métropole le 13 mars 2018

Le Greffier,



13 MARS 2018

2018R004950

## FINOVAM GESTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 350.000,00 €

Siège Social : Parc Scientifique de la Haute Borne

Park Plaza II

11 avenue de l'Harmonie

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

810.733.824 RCS LILLE METROPOLE

\* \*

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 23 JUIN 2017

\* \*

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,  
LE VINGT TROIS JUIN,  
A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE,**

Les membres du Conseil de Surveillance de la société FINOVAM GESTION se sont réunis au siège social, sur convocation de son Président faite conformément aux statuts.

Sont présents et ont élargé le registre de présence en entrant en séance :

- Monsieur Thierry DUJARDIN, représentant permanent de la société IRD NORD PAS-DE-CALAIS,
- Monsieur Jean-Louis GUERIN, représentant permanent de la société FINORPA FINANCEMENT,

Participant par conférence téléphonique (article 17.4.1.3 (d) des statuts) :

- Monsieur Philippe PRUVOT, représentant permanent de la société PICARDIE INVESTISSEMENT.

Il est ainsi constaté que la totalité des membres du Conseil de Surveillance participe à la présente réunion et qu'en application de l'article 17.4.1.3 (d) des statuts, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur François René LETOURNEUR, Président du Directoire,
- Madame Hélène CANNARD, Membre du Directoire,
- Monsieur Alexandre KORESSIOS, Membre du Directoire.

Est présent Monsieur Patrick LEQUINT, représentant la société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, convoquée.

JLB

Monsieur Jean-Louis GUERIN est alors désigné par les membres du Conseil en qualité de Président de séance.

Monsieur le Président de séance demande au Conseil de bien vouloir autoriser la présence à la réunion de Monsieur Olivier SALLEZ, Directeur Administratif et Financier FINORPA, et de Monsieur Samuel KOROSSEC, Juriste GROUPE IRD SA, ce que l'ensemble des membres accepte ; Ce dernier remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance en remplacement de la société GROUPE IRD SA, dont le mandat vient à expiration,

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

- Pouvoirs aux fins de formalités.

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

### **Renouvellement du mandat de Président du Conseil de Surveillance**

Monsieur le Président de séance rappelle que le mandat de Président du Conseil de Surveillance de la société GROUPE IRD SA, anciennement dénommée IRD NORD PAS-DE-CALAIS, avec pour représentant permanent Monsieur Thierry DUJARDIN, est venu à expiration ce jour à l'issue de la Décision Collective des Associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et que la société FINORPA FINANCEMENT se porte candidate aux fins de la remplacer.

Des échanges interviennent entre les membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, à l'unanimité et conformément à l'article 17.4.1.2 (b) des statuts, désigne en qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance en remplacement de la société GROUPE IRD SA, savoir :

- la société FINORPA FINANCEMENT, société par actions simplifiée au capital de 36.602.600,00 euros, ayant son siège social au 22 rue Basse, LILLE (59000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 482 167 343 RCS LILLE METROPOLE,

dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Louis GUERIN,

pour une durée expirant à l'issue de la Décision Collective des Associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Monsieur Jean-Louis GUERIN indique qu'il n'existe aucune incompatibilité, ni aucune interdiction, tant du chef de la société FINORPA FINANCEMENT que de son propre chef à cette désignation.

Monsieur Jean-Louis GUERIN préside alors la réunion en sa qualité de représentant permanent de la société FINORPA FINANCEMENT, Président du Conseil de Surveillance.

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

**Pouvoirs aux fins de formalités**

Le Conseil de Surveillance délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue d'accomplir toutes formalités légales.

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président du Conseil de Surveillance et un autre membre.

**Le Président**  
**Pour la société FINORPA FINANCEMENT**  
**Jean-Louis GUERIN**

**Un autre membre**

